

Première année commune des études de santé – PACES

Rentrée universitaire 2017/2018

Inscriptions administratives

Calendrier des inscriptions administratives :

- Vous êtes un **bachelier 2017** de l'académie de **Strasbourg** ayant utilisé la procédure **Admission Post-Bac (APB)** et ayant été admis en PACES,



VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE INSCRIPTION INTEGRALE EN LIGNE

du lundi 18 juillet au dimanche 20 août 2017 (dernier délai)
en vous connectant sur le site Internet de l'Université de Strasbourg :

wo.u-strasbg.fr/apogee/IAPRIMO.html

- Vous êtes un étudiant **autorisé à redoubler la PACES** suite à une 1^{ère} inscription prise, en 2016-2017 ou antérieurement si obtention des 60 ou 90 crédits ECTS requis, notamment, à l'Université de Strasbourg,

➤



VOUS POUVEZ EFFECTUER UNE INSCRIPTION INTEGRALE EN LIGNE

du lundi 1er août au dimanche 20 août 2017 (dernier délai)
en vous connectant sur le site Internet de l'Université de Strasbourg :

wo.u-strasbg.fr/apogee/IAREINS.html

- Vous avez obtenu une « **dérogation écrite** » (*) après l'examen de votre dossier par la commission pédagogique d'admission en PACES, (et vous n'avez pas utilisé la procédure Admission Post Bac) :

Vous recevrez, par courriel (à l'adresse mail que vous nous avez indiqué), et à compter du 1^{er} août 2017, le dossier d'inscription à remplir qui devra être retourné avant le 20 août 2017, dernier délai, (avec les pièces justificatives exigées qui devront nous être transmises 'numérisées' selon les précisions que vous recevrez ultérieurement).

à la Faculté de Médecine

Service de la Scolarité (PACES) - 4 rue Kirschleger 67085 STRASBOURG



VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE N'EST PAS POSSIBLE

(*) ATTENTION : La procédure d'inscription 'intégrale en ligne' vous concerne si vous avez utilisé la procédure APB, après une demande de dérogation écrite

➤ Vous êtes un **étudiant étranger** étant passé par la procédure de « **Demande d'Admission Préalable (DAP)** » et ayant obtenu un avis favorable à l'inscription en PACES pour Strasbourg :

Vous devrez vous rendre à la scolarité de la Faculté de médecine, à partir du 4 septembre 2017 pour compléter le dossier d'inscription, avec les pièces complémentaires exigées :

Bureau n°2 - Faculté de Médecine (Rdc)

Service de la Scolarité (PACES) - 4 rue Kirschleger 67085 STRASBOURG CEDEX



VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE N'EST PAS POSSIBLE

➤ **Vous êtes dans une autre situation, afin d'obtenir des informations veuillez adresser votre demande :**

- **de préférence par mél : (en juillet et août) :** med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr
- **par courrier postal : (en indiquant une adresse électronique pour la réponse)**

Faculté de Médecine
Service de la scolarité (PACES)
4, rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

Modalités d'inscription :

ATTENTION :

Vous êtes concerné(e) par l'inscription administrative « intégrale » en ligne si :

- **Vous êtes un néo-bachelier ou un étudiant en réorientation et vous êtes passé par la plateforme Admission Post-Bac (APB)**
- **Vous avez été admis pas la plateforme de candidatures de l'Université de Strasbourg (ARIA - hors PACES)**
- **Vous vous inscrivez en année supérieure**
- **Vous vous réinscrivez à la même année.**

L'inscription administrative intégrale en ligne, s'effectue, y compris :

- 1. Pour le paiement des droits universitaires (par carte bancaire)**
- 2. Pour l'envoi des pièces justificatives** sous forme dématérialisée (*transfert des documents 'papiers' via numérisation de ces derniers*)

ATTENTION : Un nouveau service numérique (PJWEB) vous permettra de déposer en ligne les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative et de suivre l'avancement du traitement de votre dossier.

N.B. : Aucun **envoi postal de vos pièces justificatives** ne sera pris en compte pour votre inscription administrative si vous êtes concerné par l'inscription administrative intégrale en ligne, sauf **dans le cas où une inscription en ligne ne pourrait vous être proposée (par exemple pour les étudiants s'inscrivant après une demande d'admission préalable (DAP), une inscription en 'présentiel' sera possible (à partir du mois de septembre) aux horaires d'accueil de la scolarité.**

FORMATS ACCEPTÉES :

- PDF pour les documents
- JPEG, JPG, PNG pour la photo
- La photo respectera les normes d'une photo d'identité classique

Vous vérifierez que les documents soient lisibles après numérisation, les pièces 'illisibles' ne seront pas acceptées.

Pour vous connecter au service numérique de dépôt cliquez sur le lien suivant :

wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html

Informations générales

- 1) **Rentrée** : le lundi 11 septembre 2017 à 8h00
- 2) **Concernant la répartition des étudiants : des informations plus précises seront rajoutées ultérieurement** : sur le site web de la Faculté de Médecine : <http://med.unistra.fr> onglet : [Inscriptions \(administratives\) / PACES](#)

Emplois du temps et répartition :

Les emplois du temps sont accessibles via l'[ENT](#) (environnement numérique de travail)

IMPORTANT : dans l'onglet "Mon dossier" de l'ENT, choisir ce que vous souhaitez afficher dans "Personnalisation de l'emploi du temps" sinon votre fenêtre risque de rester vide...

Merci de signaler tout problème concernant l'accès à l'emploi du temps :

- soit en remplissant un [Formulaire en ligne](#) (accessible également depuis l'onglet « Assistance » en page d'accueil de l'ENT)
- soit par courrier électronique à : support@unistra.fr
- soit par téléphone au : 03.68.85.43.21 (54321 depuis un poste en interne)

Pour l'ENT voir : [Aide à l'utilisation de l'ENT de l'Université de Strasbourg](#)

Contacts

Cf. bureau « Emplois du temps » : cf. coordonnées du bureau à la scolarité de la Faculté de médecine (précisions ultérieurement).

Informations Scolarité

Sites web : informations à consulter :

- Faculté de médecine : <http://med.unistra.fr> onglet : [Inscriptions \(administratives\) / PACES](#)
- Faculté de pharmacie : <http://pharmacie.unistra.fr>
- Faculté d'odontologie : <http://chirurgie-dentaire.unistra.fr>

Courriels :

Faculté de médecine : med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr

Faculté de pharmacie : pharma-scolarite@unistra.fr

- **Règlement de vos droits d'inscription : le paiement par CB est 'recommandé' pour éviter les retards de traitement du dossier plutôt que le paiement par chèque (qui est l'exception) :**

1. si vous payez **la somme globale en une seule fois** : établissez un chèque du montant concerné à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg, dûment complété avec le montant des droits et signé et en notant **au verso du chèque vos nom, prénom et PACES** :

à préciser dans l'envoi : « PACES/NOM PRENOM et date de naissance sur un document 'séparé' » en plus du 'chèque' :

L'envoi se fera à partir du 18 juillet et jusqu'au 20 août :

à l'adresse de la Faculté de médecine :

Faculté de Médecine Service de la scolarité (PACES)
4, rue Kirschleger
67085 Strasbourg Cedex

2. si vous souhaitez utiliser le **paiement fractionné (en 3 fois)** :
 - a) lors de l'inscription intégrale en ligne : **uniquement par CB** (carte bancaire)
 - b) pour les autres procédures : 'hors' Admission Postbac (APB) - (**inscription par dérogation (et n'ayant pas utilisé la procédure APB)**) : **uniquement par C.B.**, en vous rendant au Bureau n° 2 au RDC de la Faculté de médecine, à compter du 4 septembre 2017, (si vous n'avez pas pu procéder à une inscription intégrale en ligne) :

Attention : votre dossier sera en instance jusqu'à votre passage à la Faculté.

Carte d'étudiant (Pass campus)

Véritable pièce d'identité étudiante intégrant le paiement sans contact (IZLY), votre pass campus renferme un concentré de services :

- Paiement des repas dans les restaurants et cafétérias du CROUS
- Carte de transport donnant accès aux bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise
- Emprunt d'ouvrages dans toutes les bibliothèques des universités alsaciennes
- Impression/scan/photocopies sur plus de 50 copieurs numériques
- Accès aux activités sportives

Pour bénéficier de votre solution de paiement sans contact, il est nécessaire d'activer votre compte IZLY, à l'aide du mail d'activation réceptionné sur votre boîte de messagerie UNISTRA.

Une fois votre compte activé, vous pourrez procéder à son approvisionnement en ligne.

3) Si vous n'avez **jamais** été inscrit à l'Université de Strasbourg :

- Après la réception des pièces exigées pour compléter votre dossier d'inscription en ligne et l'encaissement de votre chèque en règlement des droits de scolarité, **vous viendrez retirer votre carte d'étudiant (Pass campus), muni de votre original du relevé de notes (ou du diplôme) de baccalauréat qui vous sera restitué, après estampillage du verso (la date vous sera communiquée ultérieurement par mail).**

➤

4) Si vous avez **été inscrit** à l'Université de Strasbourg en 2016-2017 y compris hors PACES

- Après la réception des pièces exigées pour compléter votre dossier d'inscription en ligne et paiement de vos droits de scolarité, **vous recevrez votre nouveau sticker 2017-2018 (à coller sur votre carte Pass campus). Il vous sera distribué en amphi (vous serez averti par mail de la date).**
- N.B. : *Veillez nous signaler en écrivant par messagerie votre changement d'adresse 'postale' valide dès le mois d'août, au bureau n°2 de la scolarité (en juillet et août) : med-bureau-scolarite-medecine@unistra.fr*

Plus d'informations :

<http://www.passcampus.fr/infos-pratiques/se-procurer-le-pass-campus/a-luniversite-de-strasbourg/carte-etudiant/>